



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Grenoble, le 17 décembre 2020

Direction de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration
Bureau de la vie démocratique
Section manifestations sportives et activités réglementées

**Arrêté n°38-2020-12-
portant modification de la liste
des membres du jury dans le secteur funéraire**

Le Préfet de l'Isère,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2223-25-1, D. 2223-55-2 et suivants, et l'article 2223-55-9 ;

VU la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

VU le décret n°2012-608 du 30 avril 2012 modifié relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU le décret n°2020-648 du 27 mai 2020 modifiant le contenu et les modalités de délivrance des diplômes dans le secteur des services funéraires ;

VU l'arrêté préfectoral N°2015-BVD-FUN du 7 décembre 2015 modifié établissant une liste départementale des personnes habilitées à remplir les fonctions de membres de jury pour la délivrance des diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu les consultations effectuées pour la mise à jour de la liste départementale susvisée auprès de l'association des Maires de l'Isère, la chambre de commerce et d'industrie de Grenoble, la chambre de commerce et d'industrie Nord Isère, l'université Grenoble Alpes, la direction de la protection des populations de l'Isère; le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère; l'union départementale des associations familiales de l'Isère, les opérateurs funéraires du département de l'Isère ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les personnes figurant sur la liste ci-après sont habilitées pour remplir les fonctions de membres du jury en vue de la délivrance des diplômes dans le secteur funéraire pour les professions suivantes les maîtres de cérémonie, les conseillers funéraires et assimilés, les dirigeants et les gestionnaires des établissements funéraires.

Tél : 04 76 60 48 97

Mél : pref-funeraire@isere.gouv.fr

Adresse, 12, place de Verdun, CS 71046
38021 Grenoble Cedex 01

I - PERSONNES DESIGNÉES PAR L' ASSOCIATION DES MAIRES DE L'ISERE

Monsieur Christian COIGNÉ, maire de Sassenage ;

Monsieur Eric PHILIPPE, adjoint - commune Le-Pont-de-Beauvoisin ;

Monsieur Patrick FERRARIS, maire de Vignieu ;

Monsieur Roger MARCEL, maire d'Aoste.

II - REPRESENTANTS DE LA PROFESSION TITULAIRES DU DIPLÔME OU D'UNE EQUIVALENCE DE L'EXAMEN ORGANISE

Monsieur Dimitri GIRARDI, maître de cérémonie – conseiller funéraire, - dirigeant d'entreprise funéraire (PF Alpines La Mure) ;

Madame Myriam MANCHON, maître de cérémonie - dirigeante d'une entreprise funéraire (Marbrerie MANCHON _ La Côte Saint André).

III - PERSONNES DESIGNÉES PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE GRENOBLE

Monsieur Jean-Louis BROGLIO, membre élu ;

Monsieur Thomas VIRON, Directeur de l'Institut des Métiers et des Techniques ;

IV - PERSONNES DESIGNÉES PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD ISERE

Monsieur Jean Paul COLEON, trésorier ;

Monsieur Serge BOUDRIER, membre titulaire ;

V - PERSONNES DESIGNÉES PAR L'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

ARSH : Monsieur Olivier MARIAUD , Maître de conférences d'Histoire ancienne.

VI - PERSONNES DESIGNÉES PAR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION DES POPULATIONS DE L'ISERE

Madame Fabienne CANIN, enquêtrice, inspectrice de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;

Monsieur Eric CLAMART, enquêteur, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraude ;

Madame Séverine DUBUS, cheffe de service protection des consommateurs ;

Monsieur Mathias, TINCHANT, directeur départemental adjoint,

VII - PERSONNES DESIGNEES PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ISERE

Monsieur Alexandre BIANCARDINI, attaché territorial, responsable du service à la population à la communauté d'agglomération Alpes Métropole ;

Monsieur Thierry BONNARDON, attaché territorial, directeur des services funéraires de la ville de Voiron ;

Monsieur Jean-François COMPE, attaché territorial, responsable du service état civil-population à la mairie de Saint-Egrève ;

Madame Christine DELPANQUE-ARLOTTO, attachée principale, responsable unité cimetière à la ville de Grenoble ;

Monsieur Georges MARTINEZ, attaché territorial, responsable du cimetière intercommunal de l'agglomération grenobloise (La Métro) ;

Madame Carole MIGLIORE, attachée territoriale, responsable du service des affaires funéraires à la ville de Vienne ;

Madame Fanny PEPELNJAK, attachée territoriale, responsable du service affaires générales de la ville d'Echirolles ;

Madame Marie-Laure VALCAUDA, attachée principale, Cheffe de service relations aux usagers à la ville de Grenoble.

VIII - PERSONNES DESIGNEES PAR L'UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UDAF)

Mme Marie Alix MOTTE ;

Mme Florence ETIENNE, directrice UDAF de l'Isère ;

Mme Sarah MONTAUDON Sarah - Présidente UDAF de l'Isère.

Article 2:

La présente liste est valable jusqu'au 31 octobre 2023.

Article 3:

Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Isère est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,
Signé
Philippe PORTAL